



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE**

**RECUEIL DES ACTES**  
**ADMINISTRATIFS**

**Recueil Spécial du 19 avril 2011**

Arrêté du 18 avril 2011

Objet : Décision de subdélégation de signature pour le centre de services partagés

L'administrateur général des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Rhône Alpes et du département du Rhône,  
Décide :

Article 1 : Délégation générale de signature pour toutes les opérations relatives au fonctionnement du Centre de Services Partagés (CSP) Chorus de Lyon, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, est donnée à :  
M. Michel GUERRIN , inspecteur départemental, responsable du centre de services partagés  
M Hervé BOTTON, inspecteur, adjoint au responsable du centre de services partagés

Article 2 : Délégation spéciale de signature et de validation dans l'application Chorus des opérations relatives au pôle les concernant est donnée à :  
Mme Hélène FRECON, contrôleur principal, responsable du pôle dépenses de personne, subventions et recettes non fiscales  
Mme Claudine ANTOINE, contrôleur, suppléante au responsable du pôle dépenses de personne, subventions et recettes non fiscales  
Mme Leila MARTY, contrôleur principal, responsable du pôle dépenses immobilières  
Mme Martine PITELET, contrôleur, suppléante au responsable du pôle dépenses immobilières  
Mme Yannick CHEMIN, contrôleur principal, responsable du pôle dépenses de fonctionnement  
Mme Christine CASTELAIN, contrôleur, suppléante au responsable du pôle dépenses de fonctionnement

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de pôle, délégation spéciale de signature et de validation dans l'application Chorus des opérations relatives au pôle les concernant est donnée à :  
M. Philippe DALAN, Contrôleur au du pôle dépenses immobilières  
Mme Catherine GAMBA, Contrôleur au pôle dépenses de fonctionnement  
Mme Martine COPPIER, Contrôleur au pôle dépenses de fonctionnement  
Mme Corinne BLANC, Contrôleur, suppléante au responsable du pôle dépenses de personne, subventions et recettes non fiscales

Article 4 : l'arrêté du 15 janvier 2011 est abrogé

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques  
Chef du Pôle Pilotage et Ressources  
Stéphan RIVARD